

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 16 DECEMBRE 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 16 décembre 2021 à 18h30.

Présents : BOUCHE Estel, BOUCHEREAU Pauline, LABASSE Emmanuel, ROUX Frédéric, VAUZEILLES Daniel, FOURNIER Pascal, CREGUT Sylvain.

Absents excusés : PANCRACIO Amélie, TALANDIER DE L'ESPINASSE Théo, SIMON Baptiste (pouvoir à Sylvain CREGUT), MARTIN Camille (pouvoir à Emmanuel LABASSE).

Mme Estel BOUCHE est désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU

Les membres du Conseil municipal approuvent le compte rendu de la réunion du 25 novembre 2021.

REGIE DU MARCHÉ ESTIVAL

M. le Maire explique que la délibération relative à la création de la régie du marché estival date de 1967 et qu'il convient de la réactualiser.

Ainsi, dans un premier temps, il convient de reprendre la délibération n°03.02.07.2020 pour confier à M. le Maire la possibilité de « créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux » et de la remettre à jour conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. M. le Maire lit intégralement cet article à l'assemblée et propose, au vote, cette réactualisation.

Après délibération, les membres du Conseil municipal votent à l'unanimité pour la réactualisation de la délibération n°03.02.07.2020 en reprenant intégralement l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ensuite, pour information, M. le Maire lit qu'il doit prendre trois arrêtés suite à cette délibération :

- Prendre un arrêté pour modifier la régie
- Prendre un arrêté pour nommer les responsables de la régie : M. Pierre BABUT, régisseur et Mme Florence DELAIGUE, mandataire suppléant
- Prendre un arrêté de nomination du mandataire pour encaisser les droits de place : M. Franck RAYNAUD

PERSONNEL

I. Contrat de Mme Murielle RIGAUD

M. le Maire explique que les contrats de travail de Mme Murielle RIGAUD (22h30 par semaine pour La Poste et 12h30 en tant qu'agent technique) arrivent à échéance au 31 décembre prochain. Il propose de les renouveler, tous les deux, pour une année complète et d'annualiser celui d'agent technique pour assurer au mieux ses missions d'animation et d'entretien.

Mme Murielle RIGAUD souhaite rester en Contrat à Durée Déterminer. Mme Estel BOUCHE demande si la commune n'est pas obligée de la titulariser au bout d'un certain nombre d'année. M. le Maire répond à l'affirmatif mais au bout de 6 ans effectif de contrat.

M. le Maire tient à préciser que Mme Murielle RIGAUD est un bon élément : minutieuse et volontaire. M. Pascal FOURNIER confirme en disant qu'elle travaille bien pour l'animation et qu'elle est mieux installée dans les locaux de la mairie. M. le Maire explique, en effet, qu'elle aide les secrétaires au quotidien.

Après délibération, les membres du Conseil municipal votent à l'unanimité pour le renouvellement des deux contrats de Mme Murielle RIGAUD.

2. Temps de travail dans la fonction publique territoriale

M. le Maire donne la parole à Mme Florence DELAIGUE, secrétariat. Cette dernière explique qu'il faut prendre une délibération pour confirmer que les agents communaux travaillent 35 heures par semaine et non plus.

Après délibération, les membres du Conseil municipal votent à l'unanimité pour confirmer ces dires.

SECTIONS

1. Attribution du sectionnal de Moneau Grand

M. le Maire rappelle qu'il a reçu plusieurs fois M. Eric SARLIEVE, avec Mme Estel BOUCHE, au sujet de la convention pluriannuelle.

Mme Estel BOUCHE explique qu'une convention pluriannuelle a été rédigée cet été et que M. Eric SARLIEVE n'a pas voulu la signer car elle n'était pas assez précise (modalités pour l'entretien des chemins, pour les vaccins des animaux ...). Son souhait est une convention pour 6 ans. Mme Estel BOUCHE lui a répondu qu'elle serait faite sur 5 ans.

Cette dernière explique également que le fait de ne pas signer cette convention pluriannuelle en 2021 n'est pas grave financièrement ; mais qu'il faut quand même une délibération pour demander un loyer pour cette année.

Après délibération, les membres du Conseil municipal votent à l'unanimité pour l'attribution du sectionnal de Moneau Grand pour l'année 2021 à M. Eric SARLIEVE.

M. Pascal FOURNIER demande si le GAEC de Vazeille a réglé ses derniers loyers. Mme Estel BOUCHE répond à la négative et précise qu'un courrier lui a été envoyé le 12 août dernier et que le préavis de 6 mois court toujours (passé ce délai, les terrains pourront être loués à quelqu'un d'autre). M. Daniel VAUZEILLES précise que cette exploitation est mise en vente. Mme Estel BOUCHE dit que la commune n'est pas concernée par la vente puisqu'il s'agit d'une vente d'herbes uniquement.

Sur la section de La Guièze, M. le Maire explique que quatre parcelles sont louées à MM. RIGAUD, MORIN et FOUILLAT et projette leur plan à l'écran. Mme Estel BOUCHE explique que la commission agricole devra se réunir pour revoir les parcelles abandonnées par M. MORIN. M. Daniel VAUZEILLES, responsable de la commission agricole, réunira la commission début janvier 2022. M. le Maire précise que l'on attend le retour de la juriste pour retirer la parcelle à M. MORIN et que, sur La Guièze, MM. FOUILLAT et RIGAUD sont prioritaires.

2. Taxes foncières

Mme Estel BOUCHE explique que la commune paie la taxe foncière des sections et que le Conseil municipal est obligé de voter ce paiement chaque année. M. le Maire précise que la taxe foncière a fortement augmenté sur la Sancy. Cette hausse est due à la suppression des taxes d'habitation et que l'ouverture de la micro-crèche à Murol la part du Syndicat du Sivom de la Vallée Verte a également fortement augmenté.

Sur proposition de M. le Maire, les membres du Conseil municipal votent à l'unanimité de payer les taxes foncières de chacune des sections comme détaillées ci-dessous pour un montant total de 6.110 € :

Section de Moneau Petit – Les Angles – La Guièze – Serrette	542 €
Section de la Guièze	71 €
Section de Bressouaille – Les Angles	76 €
Section de Bressouaille – Les Angles – Serrette	500 €
Section de Bressouaille	1.023 €
Section de Moneau Grand	19 €
Section de Voissières	1.059 €
Section de Champsiaux – Varennes	149 €
Section de Varennes (Le Lacassou)	85 €
Section de Champsiaux	861 €
Section de Surains	506 €
Section de Chambon sur Lac – Serrette	189 €

Section de Chambon sur Lac	401€
Section de Montaleix	25 €
Section de Montmie	113€
Section de Montmie – Montaleix	441 €
Section des Angles	50 €

COURRIER DE M. DANIEL ROUX

M. le Maire projette et lit le courrier de M. Daniel ROUX concernant le tractopelle appartenant aux sections de Champsiaux et de Bressouleille. Ce dernier souhaite l'acquérir pour la somme de 1.500€.

M. le Maire présente également l'état financier des sections et rappelle que cet argent est fictif et que beaucoup de sections sont déficitaires.

M. Frédéric ROUX explique que le coût excessif des réparations s'explique par la main d'œuvre majorée (coût devis).

M. le Maire précise qu'il conviendra d'organiser un référendum au niveau des sections (avec les ayants droits) pour accepter ou non la vente de cet engin.

M. Pascal FOURNIER relit le devis : 7.000€ de main d'œuvre et environ 2.000€ de pièces. M. le Maire précise que la TVA ne se récupère pas car il s'agit de frais de fonctionnement.

Un tractopelle de ce genre en bon état vaut entre 15.000 et 20.000€.

M. le Maire résume les faits :

- Pour une vente, il faut organiser un referendum,
- Pour réparer l'engin, il faut des fonds que la commune n'a pas.

Avant toute chose, l'engin devra être récupéré de chez le prestataire. M. Pascal FOURNIER propose de demander un autre devis. Mais, M. Frédéric ROUX dit que le prix des pièces ne change pas mais que les forfaits « main d'œuvre » risquent eux d'augmenter.

Mme Estel BOUCHE s'interroge sur la charge de son entretien en cas de réparation (coût d'entretien important ces dernières années !). Le moteur avait déjà été changé pour un montant de 8 ou 9.000€.

M. le Maire demande si les conseillers sont d'accord pour vendre le tractopelle pour la somme de 1.500€. Ces derniers sont, à l'unanimité, absolument contre cette proposition et ne souhaitent pas le vendre dans l'immédiat. D'autres devis vont être demandés pour sa réparation.

CAMPAGNE DE STERILISATION 2022 DES CHATS ERRANTS

M. le Maire explique que Mme Amélie, absente aujourd'hui, s'est occupée de ce dossier.

A ce jour, les chats errants sont attrapés, descendus pour stérilisation à Gerzat puis relâchés. Les membres du Conseil municipal font le point sur l'ensemble des chats errants dans la commune.

Le dossier de l'APA à Gerzat sera présenté lors de la prochaine réunion du Conseil municipal par Mme Amélie PANCRACIO.

REPAS DE LA COMMUNE

M. le Maire informe les conseillers municipaux qu'il a été contacté par Mme Marie-Anne RAYNAUD, Présidente de l'A.C.T.V.V., au sujet de l'organisation de la St Sylvestre. Avec la situation sanitaire, la question de la location de la Maison des Associations se pose. L'Association a réservé le traiteur et l'orchestre depuis août dernier. M. le Maire s'est renseigné auprès de la Sous-Préfecture d'Issoire : il peut se décharger de toutes responsabilités en signant le contrat de location (seule la Présidente de l'A.C.T.V.V. sera responsable).

Par contre, pour le repas de la commune, la question se pose aussi. Au vu de la situation sanitaire actuelle, M. le Maire ne veut pas être responsable s'il y a des personnes contaminées à la Covid-19.

Après plusieurs échanges, les élus décident d'attendre encore un peu pour prendre la décision. Ils décideront début janvier 2022.

DEVIS DENIEGEANT / DEVERGLACANT

M. le Maire présente le devis de l'entreprise SODEVI pour les produits habituellement utilisés par les agents de la commune et le devis de l'entreprise IPC pour des produits écolabel, respectueux de l'environnement (produits demandés pour le label Pavillon Bleu) :

- SODEVI : 37,42 € T.T.C. le seau (non écolabel),
- IPC : 70,20 € T.T.C. le seau.

Après réflexion, un autre devis peut être à l'entreprise IPC car ils proposent d'autres produits à prix coûtant.

M. le Maire explique qu'il y eu une hausse de 200% sur les prix des combinaisons de protection chez SODEVI, que la commande a été livrée en double par erreur et que le tout a quand même été facturé.

L'entreprise IPC distribue des produits 100% français, mais son siège est à Brest avec une agence basée sur Gerzat.

M. le Maire souhaite d'autres devis et demande l'avis des élus. Ces derniers sont d'accord.

INVITATION PORTE OUVERTE CHEZ MARCHADIER

M. le Maire fait part de l'invitation de l'entreprise MARCHADIER, à Issoire, pour les portes ouvertes les 21 et 22 décembre 2021.

COMMUNICATION

M. le Maire a régulièrement M. Michel MARTIN, correspondant du journal La Montagne, qui se désolé de ne pas avoir assez d'articles pour la commune (marché de Noël, 8 mai, 11 novembre ...). Mme Christine SOMANA en passe quelques-uns dans le Semeur Hebdo.

M. le Maire souligne que les réseaux sociaux (Facebook, internet) fonctionnent bien mais qu'il ne faut pas oublier les autres vecteurs de communication. Mme Pauline BOUCHEREAU, responsable de la Communication, se chargera de les utiliser.

Dans le couloir de la Mairie, il n'y a pas de panneaux mis à disposition des associations pour afficher leurs évènements. Mme Estel BOUCHE avait donné des panneaux avec des vitres en verres. MM. Frédéric ROUX et Daniel VAUZEILLES se proposent de les installer.

PERMIS DE CONSTRUIRE

M. le Maire souhaite présenter les permis de construire déposé en 2021 à l'ensemble des élus : c'est une nouveauté.

Ainsi, il projette à l'écran le nom du pétitionnaire, le lieu de construction et un plan du projet des permis suivants :

- THIBAUT Frabrice - Chemin de la Gougère - *Accordé le 10/05/2021*
- LIOCHON Julien - Couleret – Moneaux - *Accordé le 14/06/2021*
- TRAPENAT-AUDIBERT - Lac Chambon - *Accord tacite*
- CARRIER Jérôme - Monneaux Logde - *Accordé le 29/09/2021*
- PERRET Pierre-Henry - Monneaux Lodge - *Accordé le 23/11/2021*
- DELARBRE Yves - Rue de la Cure - *Refusé le 04/11/2021*
- GAEC La Fleur de Lys – Montaleix - *En cours d'instruction*
- GAEC La Fleur de Lys – Montaleix - *En cours d'instruction*
- BOUSKILA Mickael - Route du Lac - *Refusé le 15/12/2021*
- GAEC des Marmottes – Bressouleille - *En cours d'instruction*
- ROUX Frédéric – Bressouleille - *En cours d'instruction*
- SARL TENDA Le Grillon – Lac Chambon - *En cours d'instruction*
- VALLA Martin - Monneaux Lodges - *En cours d'instruction*
- PECHALRIEU Sophie - Impasse Les Rives - *En cours d'instruction*
- PECHALRIEU et Filles - Impasse Les Rives - *En cours d'instruction*
- PASQUIER André - Monneaux Lodge - *En cours d'instruction*
- GABARD Laurent – Fontvieille - *En cours d'instruction*
- BERTHOUL Jocelyne - Chemin de la Violette - *En cours d'instruction*
- CREGUT Jean-Louis et Josette – Varennes - *En cours d'instruction*
- LIENARD Michel - Couleret – Moneaux - *En cours d'instruction*

M. le Maire informe que sur ses avis, transmis aux services instructeurs, il insiste sur l'harmonisation des constructions par rapport à l'environnement existant, sur la hauteur de faitage à 9 mètres maximum (si c'est supérieur, il refuse). Il explique que son avis est consultatif et que beaucoup de mairie reste en RNU pour se décharger de toute responsabilité.

M. Pascal FOURNIER se félicite du dépôt de tous ces permis de construire : il y aura plus de familles et cela permettra le maintien de l'école.

Pour le permis de construire de Mme BERTHOUL, M. le Maire fait l'historique des faitages à Varennes et propose un bardage bois.

CABANE RABANY

Les travaux de réfection de la toiture en chaume de la Cabane Rabany sont terminés. Il conviendra d'assurer le bâtiment.

AMENAGEMENT PARKING DU CIMETIERE

Mme Estel BOUCHE et M. le Maire font part de leur rencontre avec M. Damien LEOTY, LEOTY PAYSAGE, qui propose un projet de stationnement, au parking du cimetière, avec des arbres d'ombrages et des petits massifs fleuris et de fruitiers.

M. le Maire doit rencontrer prochainement M. l'Architecte des Bâtiments de France pour l'aménagement intérieur du cimetière. Ce projet, s'il se concrétise, aura un coût très important.

REUNION ENEDIS

M. le Maire explique qu'une réunion s'est tenue avec les représentants d'ENEDIS au sujet de l'enfouissement du réseau électrique haute tension allant du cimetière à Dyane, en passant par Champsiaux et Bressouillelle).

TRAVAUX SITUES ROUTE DE CHAUDEFOUR

M. Pascal FOURNIER demande si le trou, situé devant la propriété de M. Lucien MORILLAT, Route de Chaudefour, a été rebouché. En effet, lors de travaux réalisés par l'entreprise SPIE, un trou n'a pas été rebouché et la canalisation d'eau risque de geler.

M. le Maire répond qu'il a demandé dans l'urgence à un agent technique communal a posé de la pierre cassée en attendant la reprise des travaux.

Mme Estel BOUCHE explique qu'un poteau, à la plage ouest, a été accidenté et que le nom du fautif n'est pas connu. S'il n'y a pas de tiers connu, l'assurance ne prendra pas en charge. M. le Maire précise aussi que de nouveaux candélabres seront mis en lieu et place de ceux accidentés par un tiers non identifié à ce jour : l'un se trouve devant le Centre d'Intervention Routier, route de Chaudefour et le second, se situe près du domicile d'André FOURNIER, rue de la Mairie. Elle fait part de ses échanges par mail avec la technicienne du SPIE sur les différents travaux en cours ou à prévoir sur le réseau électrique de la commune.

M. le Maire se désolé de relancer constamment cette entreprise.

PARKING PAYANT

M. Sylvain CREGUT explique que les hébergeurs du bord du lac demandent une nouvelle réunion pour connaître les tarifs du stationnement payant (pour un tarif longue durée).

M. le Maire est d'accord pour l'organiser mais souhaite d'abord faire le point entre élus, début janvier.

ENCORBELLEMENT

M. le Maire, qu'après plusieurs relance de sa part pour sécuriser le front du Lac, explique qu'une réunion s'est tenue avec le Conseil départemental et de son échange avec M. Lionel CHAUVIN, Président du Conseil départemental pour créer un encorbellement. Un projet important est en cours d'élaboration pour les abords du Lac (du bourg au lac avec la contre-allée). La Région participerait au financement.

Un projet avait déjà été étudié lors de la vente du Domaine du Lac.

Dans le futur projet, des parkings seraient créés. M. le Maire estime qu'il est nécessaire d'intégrer la commune de Murol à ce projet (avec la piste verte, la grande plage ...).

CHAMBON DES NEIGES

M. Sylvain CREGUT explique que M. Julien PERCHAT va mettre en place un jardin des neiges et des cours de skin de randonnée à Chambon des Neiges. C'est un nouveau service proposé aux hébergeurs : l'idée est d'alterner le ski, les jeux de neiges et la chèvrerie.

M. le Maire trouve que c'est une très bonne initiative.

DEMANDES DE M. DANIEL VAUZEILLES

M. Daniel VAUZEILLES demande confirmation quant à la prise de l'arrêté relatif aux coulées de neige dans la Vallée de Chaudefour. M. le Maire répond qu'effectivement un arrêté a été pris mais qu'il a été abrogé il y a deux jours.

Il demande également s'il y a la possibilité de décaler l'éclairage public d'une demi-heure à Montmie : 22h30 au lieu de 23h et 05h30 au lieu de 06h00. M. le Maire répond qu'il sollicité déjà très régulièrement la technicienne de chez SPIE.

La séance du conseil est levée à 21h20.